

## BUDGET ANNEXE SERVICE DE L'EAU

### NOTE DE SYNTHÈSE SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Suite au vote de la loi NOTRe, portant nouvelle organisation territoriale de la République, l'article L.2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit, pour l'ensemble des communes, qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au Budget Primitif et au Compte Administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le compte administratif retrace le bilan des opérations exécutées au cours de l'exercice tant en terme de dépenses que de recettes. Elaboré par l'ordonnateur, le compte administratif doit être en parfaite cohérence avec le compte de gestion établi parallèlement par le comptable de la collectivité, à savoir le Trésorier Principal.

Ce « bilan comptable » se compose de deux sections, la section de fonctionnement et la section d'investissement, qui s'analysent comme suit :

#### **Résultat de l'exercice 2019 :**

	Recettes totales	Dépenses totales	Résultat de l'exercice	Restes à réaliser au 31/12/2019	Résultat net	Résultat antérieur reporté	Résultat cumulé fin 2019
Section de fonctionnement	860 731,00	631 980,79	228 750,21		228 750,21	37 991,91	266 742,12
Section d'investissement	1 459 023,10	1 041 533,03	417 490,07	-10 449,60	407 040,47	36 852,04	443 892,51
Total du budget	2 319 754,10	1 673 513,82	646 240,28	-10 449,60	635 790,68	74 843,95	710 634,63

#### **Analyse de la section de fonctionnement :**

##### ◆ **Recettes de fonctionnement :**

Chapitre	Désignation	Recettes 2019
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	810 642,53
75	Autres produits de gestion courante	20 524,00
77	Produits exceptionnels	9 914,47
042	Opérations d'ordre	19 650,00
<b>TOTAL DES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>860 731,00</b>

##### ◆ **Analyse des recettes de fonctionnement :**

La surtaxe eau constitue la principale recette. Le montant constaté en produit au titre de 2019 s'établit à 794,36 K€ correspondant à un montant de la surtaxe par m<sup>3</sup> de 0,4397 € pour 2019 (inchangé depuis 2016). La surtaxe collectée permet à la Collectivité de

procéder aux renouvellements des conduites d'eau, à la suppression des branchements en plomb et à l'extension des points d'approvisionnement en eau potable.

Par ailleurs, la Ville refacture au délégataire la quote part de taxe foncière liée aux infrastructures en gestion déléguée conformément au contrat d'affermage : 16,28 K€.

Les autres produits de gestion courante sont constitués de la quote part de prise en charge, par le délégataire, de la redevance de contrôle, telle que prévue au contrat de DSP.

◆ **Dépenses de fonctionnement :**

Chapitre	Désignation	Dépenses 2019
011	Charges à caractère général	21 670,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	54 779,78
65	Charges de gestion courante	0,29
66	Charges financières	74 370,05
042	Opérations d'ordre	481 160,67
<b>TOTAL DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>631 980,79</b>

◆ **Analyse des dépenses de fonctionnement :**

Les dépenses de fonctionnement sont principalement composées des taxes foncières, de la refacturation par le Budget Principal des frais de personnel affecté à la gestion de ce service, des intérêts de la dette et des dotations aux amortissements constatées en opérations d'ordre.

**Analyse de la section d'investissement :**

◆ **Recettes d'investissement :**

Chapitre	Désignation	Recettes 2019
16	Emprunts et dettes assimilées	730 000,00
106	Réserves	247 862,43
040	Opérations d'ordre	481 160,67
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>1 459 023,10</b>

◆ **Analyse des recettes d'investissement :**

Le financement des investissements portés sur l'exercice a été réalisé par autofinancement (481 K€) et par la souscription de nouveaux emprunts à hauteur de 730 K€.

◆ **Dépenses d'investissement :**

Chapitre	Désignation	Dépenses 2019
21	Immobilisations corporelles	518 811,90
16	Emprunts et dettes assimilées	469 971,13
27	Titres de participation	33 100,00
040	Opérations d'ordre	19 650,00
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>1 041 533,03</b>

◆ **Analyse des dépenses d'investissement :**

Les investissements réalisés par la Ville sur l'exercice 2019 s'établissent à 518,81 K€. Ils concernent les principales opérations suivantes :

- ✓ Renouvellement de la conduite d'eau potable Rue de Lyon en cohérence avec le programme de réhabilitation de la Place Genevès,
- ✓ Renouvellement de la conduite d'eau potable – Impasse de l'Abime,
- ✓ Renouvellement de la conduite d'eau potable – Rue Thimonnier,
- ✓ Renouvellement de la conduite d'eau potable – Rue des Chantiers.

Par ailleurs, dans le cadre de la préparation du transfert de compétence à MBA, la Ville a dû régulariser l'affectation comptable des titres détenus sur l'AFL. Initialement intégralement affectée au Budget Principal lors de la souscription de la participation au capital de l'AFL, la quote part de participation revenant au budget annexe eau a été réaffectée au budget pour 33,10 K€.

◆ **Focus sur la dette au 31/12/2019 :**

L'endettement du budget annexe Eau, rapproché des comptes de gestion de la Trésorerie Principale, s'établit au 31 décembre 2019 à 4 462,46 K€ contre 4 202,43 K€ au 31 décembre 2018.

L'encours de dettes au 31 décembre 2019 est composé à hauteur de 92,40 % d'encours à taux fixe et 7,60 % d'encours à taux variable, et il n'intègre aucun emprunt classé à risque.

Un emprunt de 730 K€ a été mobilisé sur l'exercice 2019.

Les remboursements du capital des emprunts effectués sur 2019 s'établissent à 469,97 K€.

Les charges financières se sont établies pour 2019 à 74,37 K€. Le taux moyen des charges financières pour l'année est de 1,57 %.

◆ **Conclusion :**

Suite au transfert de la compétence « Eau potable » à la communauté d'agglomération au 1<sup>er</sup> janvier 2020, le Compte Administratif 2019 est le dernier document budgétaire présenté et arrêté par la Ville de Mâcon.

Les résultats constatés à la fin de l'exercice 2019 seront, conformément à la nomenclature budgétaire M49, repris au Budget Principal de la Ville au 31/12/2019 et le budget annexe sera dissous au 01/01/2020.